

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29251**

### Intitulé

MASTER : MASTER Droit, économie, gestion mention Droit et management de la culture et des médias spécialité Management des organisations et des manifestations culturelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Aix Marseille (AMU)	Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités , Président de l'Université d'Aix-Marseille

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information, 340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

*Présentation générale :*

La spécialité « Management des Organisations et des Manifestations Culturelles » s'adresse aux individus désirant acquérir des compétences juridiques et managériales dans le secteur culturel. C'est une formation complète qui s'articule autour d'interventions d'universitaires et de professionnels de la culture et de l'événementiel. Les diplômés interviennent dans les activités suivantes :

- gestion et administration des organisations culturelles publiques et privées,
- gestion de projets culturels,
- production et diffusion culturelle (arts vivant, audiovisuel, valorisation du patrimoine, événementiel),
- gestion de la communication et des relations avec les publics,
- gestion et administration d'un service mécénat et partenariats.

Ce diplôme vise à former de futurs managers, cadres du secteur culturel et événementiel et de ses organisations (publiques et/ou privées). Il s'agit de donner aux étudiants des méthodes de travail afin d'être rapidement opérationnels sur le terrain et d'acquérir des savoirs et des savoir-faire liés directement aux spécificités du monde des organisations culturelles et événementielles.

À l'issue de la formation, les compétences détenues par le diplômé sont les suivantes :

1. **S'approprier un environnement professionnel en mutation** : connaissances et compréhension du secteur d'activité, de ses logiques économiques, sociales, juridiques et institutionnelles ;
2. **Assurer les principales fonctions de gestion des organisations culturelles** : pilotage stratégique et marketing des organisations culturelles et événementielles, gestion financière, budgétaire et comptabilité, gestion des risques, droit de l'entreprise culturelle ;
3. **Coordonner les interactions avec les parties-prenantes plurielles** : management des RH, communication culturelle, relations avec les publics, et relations aux médias, droits sociaux des artistes et droit de la propriété littéraire et artistique, partenariats extérieurs, logiques de mutualisation et de collaboration ;
4. **Conduire des projets culturels** : approche territoriale de grands projets culturels, organisation et financements d'événements culturels, montage de dossiers, management de projets (faisabilité, mise en œuvre, jeu de simulation) ;
5. **Construire son propre projet professionnel** ;
6. **Communiquer en langue anglaise** (comprendre, lire, parler, échanger).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

*Spectacle vivant (création, production, diffusion)*

- salles de spectacles, publiques ou privées
- festivals
- manifestations culturelles récurrentes en France ou à l'étranger

*Industries créatives (édition, production, diffusion)*

- industries culturelles (édition littéraire, phonographique, cinéma, audiovisuel, publicité...)
- arts visuels (plastique, numérique...)
- événementiel (arts vivants, mode, tourisme...)

*Patrimoine (gestion, valorisation)*

- musées

- sites historiques

#### *Organisations institutionnelles*

- Ministère de la Culture et de la Communication, DRAC
- services culturels des collectivités territoriales
- services de différents ministères et ambassades (Culture, Education, Social)
- Alliances françaises

#### *Société civile*

- sociétés civiles au service des artistes (SACEM, SACD, SPEDIDAM, ADAMI...)
- associations (nationales et internationales)
- ONG

#### *Gestion et administration des organisations culturelles, notamment :*

- administrateur ou assistant administrateur de structures culturelles
- gestionnaire (RH, Audit, finance, Marketing, Stratégie, S.I)
- chargé d'administration et de production
- consultant en ingénierie culturelle
- chargé de mission de la fonction publique (services culturels des collectivités publiques)

#### *Gestion de projets culturels, notamment :*

- chef de projets culturels
- chargé de mission dans l'événementiel culturel
- chargé de production, diffusion, développement

#### *Production et diffusion culturelle, notamment :*

- administrateur de production dans le spectacle
- attaché de production audiovisuelle
- agent de développement des actions culturelles
- chargé de diffusion de spectacles

#### *Gestion de la communication et des relations avec les publics, notamment :*

- responsable de service communication ou relations publiques
- attaché de presse
- chargé de communication
- chargé de médiation et de communication
- chargé de relations avec les publics

#### *Gestion et administration d'un service mécénat et partenariats, notamment :*

- responsable de service Mécénat, recherche de partenariats et de financements
- chargé de partenariats
- attaché de développement de la stratégie mécénat

#### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

**E1103** : Communication

**E1107** : Organisation d'événementiel

**L1302** : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

**L1303** : Promotion d'artistes et de spectacles

**K1401** : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

#### **Modalités d'accès à cette certification**

##### **Descriptif des composantes de la certification :**

L'étudiant doit avoir validé les deux semestres de master 1 (60 ECTS) dans la même mention (Droit et management de la culture et des médias) ou dans des mentions du domaine Droit, économie, gestion considérées comme équivalentes afin d'accéder à cette spécialité en deuxième année de master « Management des organisations et des manifestations culturelles ». L'octroi du diplôme peut donc s'effectuer après une formation en quatre semestres dont les deux premiers ont pu être réalisés dans le cadre de parcours relevant du domaine Droit, économie, gestion.

Les UE sont capitalisables.

La compensation se réalise entre les UE au sein de chaque semestre.

Les semestres 1 et 2 se compensent. Les semestres 3 et 4 ne se compensent pas.

Les modalités de contrôle de connaissances et l'assiduité aux enseignements peuvent être adaptées pour les stagiaires de la formation continue.

Passage de M1 au M2 : avoir capitalisé les 60 ECTS de l'année M1 et être sélectionné.

Obtention du M2 : avoir capitalisé 120 crédits du master.

Un ensemble d'évaluations associant contrôle continu, travaux de groupe et contrôle terminal individuel permet de vérifier que les étudiants ont bien acquis tout au long de l'année des connaissances théoriques et un savoir-faire professionnel dans la spécialité du diplôme.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé à vie.

### **Master 1 :**

La mention Droit et management de la culture et des médias est conjointement portée par la Faculté de droit et science politique (FDSP) et l'Institut d management public et de gestion territoriale (IMPGT) pour le parcours management.

Les enseignements du M1 sont pluridisciplinaires et s'articulent autour de trois disciplines : le droit, l'économie et le management appliqués aux organisations culturelles et créatives. Ils contribuent à fournir aux étudiants le socle de connaissances communes nécessaires à l'intégration dans des M2 spécialisés. Les cours se répartissent sur l'année entre l'IMPGT et la FDSP à Aix-en-Provence. Parmi les enseignements proposés dans l'UE3 et l'UE5, les cours déjà sélectionnés en pratique ne peuvent pas être choisis en théorie, quel que soit le parcours.

Le parcours Management public propose les UE suivantes :

#### *Semestre 1*

UE1 : Cours pratiques et TD obligatoires parcours Management (12 ECTS)

- Management et économie de la culture IMPGT (6 ECTS)
- Gestion de projets et d'événements culturels IMPGT (6 ECTS)

UE2 : Epreuves théoriques obligatoires parcours Management (6 ECTS)

- Marketing non marchand et communication institutionnelle IMPGT (3 ECTS)
- Management des organisations IMPGT (3 ECTS)

UE3 : Epreuves théoriques optionnelles - choix de 4 cours sur 6 (12 ECTS)

- Droit de la presse FDSP (3 ECTS)
- Droit de la propriété littéraire et artistique FDSP (3 ECTS)
- Droit des associations FDSP (3 ECTS)
- Droit du cinéma FDSP (3 ECTS)
- Introduction au droit des médias et des télécoms IMPGT (3 ECTS)
- Communication interne et externe IMPGT (3 ECTS)

#### *Semestre 2*

UE4 : 2 Cours pratiques et TD obligatoires (12 ECTS)

- Montages de dossiers de subventions (obligatoire parcours Management) IMPGT (6 ECTS)
- + choix d'un cours pratique + TD obligatoire (6 ECTS)
- Droit de la communication audiovisuelle FDSP
  - Management et économie des univers numériques FDSP
  - Droit de la culture FDSP

UE5 : Epreuves théoriques optionnelles - choix de 2 cours sur 7 (6 ECTS)

- Droit de la communication audiovisuelle FDSP (3 ECTS)
- Management et économie des univers numériques FDSP (3 ECTS)
- Droit et art FDSP (3 ECTS)
- Droit des technologies de l'information et de la communication FDSP (3 ECTS)
- Management et économie des médias FDSP (3 ECTS)
- Marketing et comportement du consommateur IMPGT (3 ECTS)
- Droit de la culture FDSP (3 ECTS)

UE6 : Rapport de stage - STAGE OBLIGATOIRE de deux mois minimum - (6 ECTS)

UE7 : Langue obligatoire, TD + Labo FDSP (6 ECTS)

Au choix : anglais, allemand, espagnol ou italien

### **Master 2 :**

La spécialité Management des Organisations et des Manifestations Culturelles est portée par l'IMPGT. Spécialisés en gestion, les enseignements visent à fournir aux futurs managers, cadres du secteur culturel et événementiel, les techniques et outils spécifiques au management de ses organisations.

#### *Semestre 3*

UE OBLIGATOIRES (24 ECTS)

- Pilotage stratégique et marketing des organisations culturelles (3 ECTS)
- Politiques culturelles locales et internationales (3 ECTS)
- Structure, acteurs et pratiques culturelles (3 ECTS)
- Gestion financière, budgets, comptabilité (3 ECTS)
- Management et économie de la culture : études de cas (3 ECTS)

- Droit de l'entreprise culturelle (3 ECTS)
- Grands débats sur l'art actuel (3 ECTS)
- Anglais 3 ECTS

UE OPTIONNELLES - choix de 2 cours sur 4 (6 ECTS)

- Industries culturelles (3 ECTS)
- Droits sociaux des artistes (3 ECTS)
- Droit de la propriété littéraire et artistique : notions fondamentales, application au spectacle vivant et arts graphiques plastiques (3 ECTS)
- Aspects juridiques du marché de l'art (3 ECTS)

Semestre 4

UE OBLIGATOIRES (15 ECTS)

- Management de projets culturels : faisabilité (3 ECTS)
- Management de projets culturels : mise en œuvre (3 ECTS)
- Management de projets culturels : jeux de simulation (3 ECTS)
- Organisation et Financements d'événements culturels, montage de dossiers (3 ECTS)
- Approche territoriale de grands projets culturels et artistiques 3 ECTS

UE OPTIONNELLES - choix de 2 sur 3 (6 ECTS)

- Histoire comparée des arts (3 ECTS)
- Communication culturelle et relation aux médias (3 ECTS)
- Histoire des institutions artistiques (3 ECTS)

STAGE OBLIGATOIRE (4 mois minimum) avec production et soutenance d'un mémoire (9 ECTS)

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé de 50 % d'enseignants et 50 % de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Jury composé de 50 % d'enseignants et 50 % de professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé de 50 % d'enseignants et 50 % de professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé de 50 % d'enseignants et 50 % de professionnels
Par candidature individuelle	X	Jury composé de 50 % d'enseignants et 50 % de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du diplôme n° 20081273 en date du 6 novembre 2013

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : article L 613-3

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Nombre des diplômés :

2013-2014 : 33 diplômés dont 26 femmes et 7 hommes

2014-2015 : 61 diplômés dont 48 femmes et 13 hommes

2015-2016 : 64 diplômés dont 48 femmes et 16 hommes

<http://deve.univ-amu.fr/ove>

**Autres sources d'information :**

<http://impgt.univ-amu.fr/>

<http://formations.univ-amu.fr/ME5CMP-SPCMP5E.html>

<http://impgt.univ-amu.fr>

<http://impgt.univ-amu.fr/enquetes-linsertion>

[Aix-Marseille Université](#)

**Lieu(x) de certification :**

Université d'Aix Marseille (AMU) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône ( 13) [Marseille]

Marseille

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Institut de management public et gouvernance territoriale : 21-23 rue Gaston Saporta - 13625 Aix-en-Provence

**Historique de la certification :**

Ce master a été créé en 2000 (DESS) et a connu une augmentation continue des candidatures (jusqu'à 300 actuellement). Les enseignements et la pédagogie ont évolué notamment avec l'introduction progressive de l'approche par projet et par compétences. Le stage a toujours été obligatoire. Jusqu'en 2012, la spécialité Management des organisations et des manifestations culturelles appartenait à la mention « Management public ». Depuis 2012 et afin d'étoffer les compétences des diplômés, cette spécialité relève de la mention « Droit et management de la culture et des médias » partagée avec la FDSP.